



PROCES VERBAL

---

# ASSEMBLEE GENERALE DU 14/04/2022

---

Le 14 avril 2022 à 19 heures au Red Factory situé au 25 rue de Lappe 75011 Paris s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Laurent DESCOTTES, préside la séance.

Adrien BACHELET, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan de l'exercice écoulé.
- Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours.
- Approbation du budget pour l'exercice en cours.
- Élection du tiers du comité d'administration.
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

## 1. BILAN DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

## 2. EXAMEN DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ, APPROBATION DE CES COMPTES

---

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 45 944,40 € (recettes) et un montant total de 14 531,03 € (dépenses). Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice qui s'établit à 31 413,37 €.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 89 019,28 € à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

### Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de **57 605,91€**, un montant total de recettes de 45 944,40 €, un montant total de dépenses de 14 531,03 € et un résultat de 31 413,37 €.

### Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 3. STRATÉGIE, PROGRAMME ET PROJETS POUR L'EXERCICE EN COURS

---

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

## 4. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE EN COURS

---

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises.

### Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de dépenses de 45 287,23 € et un total de recettes de 45 287,23 €.

### Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 5. ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS

---

Le président rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Le président porte à la connaissance des membres de l'association les démissions du conseil d'administration de Vincent BAUMONT, Amal HAJJAM, de Lucie DONZE et de Camille AUGERE.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

La résolution suivante est mise aux voix.

### Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance en avril 2025 :

- Ninon AUBRY

Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Ninon AUBRY est élue en qualité d'administrateur.

- Lucas GAROT

Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Lucas GAROT est élue en qualité d'administratrice.

- Thomas WALLISER

Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Thomas WALLISER est élu en qualité d'administrateur.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

## 7. POUVOIRS

---

### **Résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

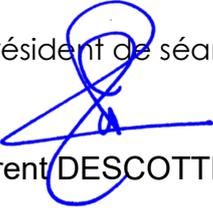
Cette résolution est adoptée.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance



Laurent DESCOTTES

Le secrétaire de séance



Adrien BACHELET

Pièce-jointe : Support de présentation de l'Assemblée Générale